

- Suite au transfert de la compétence *Enfance-Jeunesse* des communes de La Chapelle-aux-Naux et Lignières-de-Touraine à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (C.C.T.V.I.), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a établi son rapport. Pour Lignières-de-Touraine, le transfert de la compétence *Enfance-Jeunesse* représente une charge nette de 7 631,00 €. Considérant l'ensemble des transferts de charges entre la Commune et la Communauté de communes, la commune versera 5 480,78 € à la C.C.T.V.I. dans le cadre de l'attribution de compensation. Pour l'année 2022, le transfert étant effectif au 1^{er} septembre 2022, le calcul sera proratisé.
- Cinq administrés sont intéressés pour couper le bois tombé au sol ou abîmé lors de l'orage de grêle du 4 juin 2022 sur des parcelles communales, et ce à titre gratuit. Une convention sera signée avec chacun.
- Le terrain autour du city stade sera nivelé, ensuite une haie sera plantée, des poubelles avec tri sélectif et des porte-vélos seront implantés. L'aménagement global du terrain sera réalisé en concertation avec le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (P.N.R.). Il est décidé de nommer ce nouveau lieu communal et ouvert au public : *Espace de loisirs des Marais*
- Suite à l'achat du terrain jouxtant l'école Jean Moulin, la cour de l'école a pu être agrandie et un local sport aménagé. Un espace de détente ouvert au public avec barbecue et tables de pique-nique a également été créé. Son aménagement sera poursuivi par les jeunes accueillis à l'Accueil Ados. Il est décidé de nommer cet espace : *Square Jean Moulin*.
- Souhaitant s'inscrire dans une démarche environnementale et maîtriser au mieux les dépenses communales, les horaires de l'éclairage public vont être modifiés :
 - en hiver : l'éclairage public fonctionnera de 6 h 30 jusqu'au lever du jour et de la tombée de la nuit jusqu'à 22 h.
 - en été (mi-juin / fin août), l'éclairage public sera éteint.
 - un seul luminaire restera allumé place Adolphe Langlois durant la nuit toute l'année.
- Dans le cadre de la sécurisation du carrefour de la route du Plessis et de la rue des Colasdières, trois stops vont être mis en place.



Mairie

1 place Adolphe Langlois

37130 Lignières-de-Touraine

Tél. 02 47 96 72 13

mairie.lignieres.de.touraine@wanadoo.fr
lignieresdetouraine.fr

Octobre 2022 – N° 79



La rentrée scolaire 2022 - 2023

Monsieur Stéphane DURAND, inspecteur de circonscription, s'est présenté dans les classes afin de souhaiter une très belle année scolaire à tous les élèves et a pu ainsi échanger avec les enseignants. Il a rappelé les principes de l'école républicaine et la notion de respect envers les professeurs et les camarades. Très belle année scolaire à tous !

Quoi de neuf ?
à Lignières...

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Compte-rendu du 13 septembre 2022

Présents : 11/15

- Dans le cadre des travaux de requalification des espaces publics du centre bourg, un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé. La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) s'est réunie à cet effet le lundi 22 août 2022 pour ouvrir les plis et le jeudi 1^{er} septembre 2022 pour procéder à l'analyse et l'attribution des offres.
Les entreprises retenues par la C.A.O. puis le Conseil Municipal sont :

ENTRE-PRISES RETENUES	TRANCHE FERME	TRANCHE CONDI- TIONNELLE	REMISE COMMERCIALE	TOTAL
	Montant HT en €	Montant HT en €	Montant HT en €	Montant HT en €
Lot 1 EUROVIA Voirie, réseaux divers	408 654,20	57 296,60	950,80	465 000,00
Lot 2 HARMONY PAYSAGES Espaces verts	29 505,56	3 733,49	0	33 239,05
BATEC Coordina- teur de sécurité et de protection de la santé	1 000,00	0	0	1 000,00
TOTAL	439 159,76	61 030,09	950,80	499 239,05

- Suite à la validation du projet de requalification du centre bourg et du chiffrage prévisionnel des travaux, un avenant doit être signé pour la maîtrise d'œuvre. Le montant des travaux étant plus important par rapport à la pré-étude, les honoraires de la maîtrise d'œuvre sont réévalués en proportion. Aussi, suite à l'avenant, les honoraires de la maîtrise d'œuvre sont de 36 124,48 € HT, représentant 8.4% du montant prévisionnel des travaux à la phase projet (430 053,34 € HT), auquel s'ajoute 2016,00 € HT pour le permis d'aménager prévu initialement.
- Face à la pénurie de peinture pour le traçage du terrain de sport, l'Union Sportive de Lignières (U.S.L.) a été dans l'obligation d'en commander directement sur internet pour un montant de 457,00 €. Cette dépense étant habituellement prise en charge financièrement par la commune, il est octroyé une subvention exceptionnelle à l'U.S.L. pour le même montant.
- Le renouvellement de la couche de roulement des Départementales 7 et 57 en agglomération relève de la compétence du Département. Dans le cadre de la requalification du centre bourg, il est proposé que les travaux de réfection sur les deux départementales dans le périmètre des travaux soient réalisés par la commune. Le département s'engage alors à verser une subvention de 21 000 € correspondant au coût estimé.
- Le personnel de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (C.C.T.V.I.) peut être mis à disposition de la Commune. Cette mise à disposition présente un intérêt particulier dans le cadre de la bonne organisation des services de chacune des structures car elle permet à la commune de disposer d'interventions de qualité propres aux compétences particulières des agents d'animation lors de la pause méridienne notamment. Une facturation sera réalisée mensuellement par la C.C.T.V.I. selon le relevé d'heures. Cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service mis à disposition. Dans ce cadre, une convention est signée entre les deux parties.
- Dans le cadre de l'exercice de sa compétence *Enfance-Jeunesse*, la C.C.T.V.I. fournit et finance les goûters aux enfants présents à la garderie périscolaire. Il est donc signé une convention définissant les modalités de fournitures et de livraison des goûters dans les locaux communaux avec la C.C.T.V.I.